



Aiacciu, u 30 di nuvembre di u 2016

U Presidente

Cumunicatu di stampa

Jean-Guy Talamoni, Presidente di l'Assemblea di Corsica

Santé : les particularités de la Corse reconnues dans un décret

Le 23 juin 2016, à l'unanimité, l'Assemblée de Corse demandait à ce que notre île puisse bénéficier de règles spécifiques dans le cadre de la stratégie nationale de santé.

Cette demande a bien été intégrée dans le décret 2016-1621 paru ce jour au Journal Officiel, lequel mentionne notamment dans son article 1^{er} : « *la stratégie nationale de santé comporte un volet propre à la Corse...* ».

Cette disposition, qui suit de près la reconnaissance de la Corse comme « île-montagne » s'inscrit dans le mouvement fondé sur le principe d'équité de reconnaissance de nos particularités.

En inscrivant de manière pérenne les particularités liées à la démographie, l'insularité et la ruralité, ce décret nous permettra d'élaborer un projet régional de santé à la hauteur des besoins de la population, en lien avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux, hospitaliers ou de la médecine libérale.

CONTACT PRESSE :

Anne Martinetti-Squarcini – 06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr

